

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VILLAGE ST-PIERRE
MRC DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue en la salle du conseil, le 4 février 2026 à 19:30 heures. La séance est présidée par le maire, Monsieur Roland Charest. Sont également présents, Madame la conseillère, Lyne Rivest et Messieurs les conseillers Stéphane Arbour, Benoit Duval, Denis Parent, Benoit Blouin et Jean-André Provost.

Madame Marie-Claude Parent, directrice générale et greffière-trésorière est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 1- **Ouverture de l'assemblée**
- 2- **Mot de bienvenue**
- 3- **Adoption de l'ordre du jour**
- 4- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2026**
- 5- **Correspondance**
- 6- **Approbation des comptes payés et payables au 4 février 2026**
- 7- **Dépôt des rapports internes**
 - 7.1 **Dépôt du rapport des finances**
 - 7.2 **Dépôt du rapport mensuel des interventions par Carrefour Canin**
 - 7.3 **Dépôt REER de la directrice générale**
 - 7.4 **Dépôt du rapport des permis de janvier 2026**
 - 7.5 **Dépôt du rapport annuel d'activités de la Sûreté du Québec**
- 8- **Avis de motion et présentation du projet de règlement 2026-100 ; Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Municipalité de Village St-Pierre**
- 9- **Avis de motion et présentation du projet de règlement 2026-101 modifiant le règlement numéro 2025-093; relatif à la tarification des services municipaux**
- 10- **Bélangier & Sauvé-paiement de factures**
- 11- **Municipalité de Saint-Paul- Redevance finale concernant le chemin St-Jacques**
- 12- **Nanotech Informatique- soumission pour le serveur**
- 13- **Offre de service- caractérisation d'amiante (ce point a été annulé)**
- 14- **Congrès ADMQ-Autorisation à la directrice générale d'assister au congrès en juin 2026.**
- 15- **Studio Isabelle Forest Photographe – séance de photo du conseil et mosaïque municipale**
- 16- **Varia**
 - 16.1- **Annulation de la résolution 2026-01-014**

16.2- Ajout d'un point sur le champ; Recherche de candidature, poste conciergerie

17- Période de questions

18- Levée de l'assemblée

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire Roland Charest, déclare l'assemblée ouverte à 19:30 heures.

2- MOT DE BIENVENUE

Monsieur le Maire Roland Charest souhaite la bienvenue à tous.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour;

2026-02-030

Il est proposé par Monsieur Stéphane Arbour

Appuyé par Monsieur Benoit Blouin

Et résolu,

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 février 2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2026

Étant donné que tous les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal du 14 janvier 2026, dispense de lecture est donnée au secrétaire d'assemblée.

EN CONSÉQUENCE,

2026-02-031

Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Madame Lyne Rivest

Et résolu,

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, la correspondance du mois en cours.

Aucune correspondance retenue

6- APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET PAYABLES AU 4 FÉVRIER 2026

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des comptes payés et payables du mois au montant de 35 797.42 \$ qui se détaillent comme suit;

Fournisseurs	25 560.53 \$
Salaires et avantages sociaux du 14 janvier 2026 au 4 février 2026	<u>10 236.89 \$</u>
	<u>35 797.42 \$</u>

EN CONSÉQUENCE

2026-02-032

Il est proposé par Monsieur Denis Parent

Appuyé par Monsieur Jean-André Provost

Et résolu,

D'accepter les comptes payés et payables au montant de 35797.42 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7- DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports suivants :

- 7.1 Dépôt du rapport des finances
- 7.2 Dépôt du rapport mensuel des interventions par Carrefour Canin
- 7.3 Dépôt REER de la directrice générale
- 7.4 Dépôt du rapport des permis de janvier 2026
- 7.5 Dépôt du rapport annuel d'activités de la Sûreté du Québec

Le conseil municipal prend acte de ces dépôts dont les copies sont déposées aux archives de la Municipalité.

**8- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-100 :
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE VILLAGE SAINT-PIERRE.**

Un avis de motion et un dépôt du projet de règlement numéro 2026-100 est donné par Monsieur Benoit Duval, à l'effet d'adopter à une séance ultérieure le règlement numéro 2026-100 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Municipalité de Village St-Pierre.

Une dispense de lecture est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et pris connaissance du projet de règlement numéro 2026-100 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Municipalité de Village St-Pierre.

EN CONSÉQUENCE

2026-02-033

Il est proposé par Monsieur Stéphane Arbour

Appuyé par Monsieur Benoit Blouin

Et résolu,

Que le conseil accepte le dépôt du projet de règlement 2026-100 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Municipalité de Village St-Pierre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-101, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-093 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Un avis de motion du règlement numéro 2026-101 modifiant le règlement numéro 2025-093 relatif à la tarification des services municipaux est donné par Monsieur Denis Parent, à l'effet d'adopter à une séance ultérieure le règlement numéro 2026-101 modifiant le règlement numéro 2025-093 relatif à la tarification des services municipaux de la Municipalité de Village St-Pierre.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-101, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-093 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que dans l'article 4 portant sur les frais des services municipaux et que le point 4.3 sur les services des loisirs qui inclus les frais pour la location de la salle municipale doit être modifié;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire ajouter dans le point 4.3 les points suivants:

- 1)** Lors d'un décès d'un membre de la famille (père, mère, enfant) d'un citoyen domicilié de la Municipalité de Village Saint-Pierre, la salle communautaire sera gratuite.
- 2)** Qu'une spécification plus précise est apportée pour les citoyens domiciliés et pour les citoyens non domiciliés;
- 3)** Que les frais mentionnés sur le contrat de location de salle, soit inclus au point 4.3;

EN CONSÉQUENCE,

2026-02-034

Il est proposé par Monsieur Benoit Blouin

Appuyé par Monsieur Benoit Duval

Et résolu,

Que le conseil accepte le dépôt du projet de règlement 2026-101 modification le règlement 2025-093 relatif à la tarification des services municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- BÉLANGER ET SAUVÉ- PAIEMENT DE FACTURES

CONSIDÉRANT Que la Municipalité a reçu une facture de Bélanger et Sauvé le 8 octobre 2025 numéro 0000443718 pour services professionnels rendus le 27 août 2025 au montant de 425.00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT Que la Municipalité a reçu une facture de Bélanger et Sauvé le 30 décembre 2025 numéro 0000446362 pour général facturable au montant de 221.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

2026-02-035

Il est proposé par Monsieur Stéphane Arbour

Appuyé par Monsieur Jean-André Provost

Et résolu,

Que le conseil municipal autorise le paiement de ces 2 factures au montant total de 646.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11- MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL- REDEVANCE FINALE CONCERNANT LE CHEMIN SAINT-JACQUES

CONSIDÉRANT que la cour Municipale de Joliette nous a fait parvenir le montant total des amendes émises entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 concernant le Chemin Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT que le montant total de 4 constats émis est de 525.00 \$;

CONSIDÉRANT que la redevance à verser à la Municipalité de Saint-Paul est de 50% sur les constats émis, soit 262.50 \$;

EN CONSÉQUENCE

2026-02-036

Il est proposé par Monsieur Benoit Blouin

Appuyé par Monsieur Denis Parent

Et résolu,

Que le conseil autorise la directrice générale à procéder au remboursement de 262.50 \$ à la municipalité de Saint-Paul.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- NANOTECH INFORMATIQUE- SOUMISSION POUR LE SERVEUR

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une soumission de la part de Nanotech Informatique au montant de 1 711.00 \$ suite à une visite à nos bureaux. La soumission comprend aussi la création de poste de partage, l'installation d'un VPN, l'utilisation d'une connexion à distance, l'installation des sauvegardes.

CONSIDÉRANT que le service est plus complet et que cette compagnie a des références dans les municipalités aux alentours;

EN CONSÉQUENCE,

2026-02-037

Il est proposé par Monsieur Stéphane Arbour

Appuyé par Monsieur Jean-André Provost

Et résolu,

Que le conseil accepte la soumission au montant de 1 711 \$ plus les taxes applicables et autorise la directrice générale à procéder à l'achat l'installation auprès de Nanotech Informatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13- OFFRE DE SERVICE- CARACTÉRISATION D'AMIANTE

Ce point a été annulé

14- CONGRÈS ADMQ- AUTORISATION A LA DIRECTRICE GÉNÉRALE D'ASSISTER AU CONGRÈS EN JUIN 2026.

CONSIDÉRANT qu'un congrès annuel de l'ADMQ doit se tenir du 17 au 19 juin 2026 dans la ville de Québec;

CONSIDÉRANT que le coût d'inscription au congrès est de 603.00 \$ plus les taxes applicables;

2026-02-038

Il est proposé par Monsieur Denis Parent

Appuyé par Monsieur Benoit Blouin

Et résolu,

Que le conseil autorise la directrice générale et autorise la dépense de l'inscription au montant de 603.00 \$ plus les taxes applicables pour le congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra du 17 au 19 juin 2026.

Que soit également remboursé les dépenses relatives à l'hébergement et les dépenses représentatives sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15- STUDIO ISABELLE FOREST PHOTOGRAPHE- SÉANCE DE PHOTO DU CONSEIL ET MOSAÏQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT qu'une offre de service a été reçue pour la prise de photos des élus municipaux pour la réalisation d'une mosaïque Municipale;

CONSIDÉRANT que le forfait comprend une séance de 6-8 photos par personne à haute résolution avec retouche pour 65 \$/ personne;

La conception de la mosaïque incluant les photos, noms, logo, armoirie, etc. pour 330 \$;

L'impression 16x20 et le laminage au coût de 285 \$ ou 20x24 au coût de 340 \$, un cadre de 16x20 à plus ou moins 135 \$ ou 20x24 à plus ou moins 155 \$.

Le déplacement avec les décors studio et flash est de 150 \$ ou sur rendez-vous au studio gratuitement ;

EN CONSÉQUENCE,

2026-02-039

Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Monsieur Benoit Blouin

Et résolu

Que le conseil Municipal accepte l'offre de service du Studio Isabelle Forest Photographe au montant total de 1280.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16- VARIA

16-1- ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2026-01-014

CONSIDÉRANT Qu'il y a eu une nouvelle soumission de RFT Informateck avec une hausse de prix;

CONSIDÉRANT Qu'une résolution a déjà été approuvée pour l'achat d'un serveur à la séance de janvier portant le numéro 2026-01-014.

CONSIDÉRANT Qu'il y a un changement de fournisseur à la suite de nouvelles soumissions pour l'achat d'un nouveau serveur

2026-02-040

Il est proposé par Monsieur Denis Parent

Appuyé par Monsieur Stéphane Arbour

Et résolu,

Que le conseil accepte d'annuler la résolution numéro 2026-01-014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2- AJOUT D'UN POINT SUR LE CHAMP- RECHERCHE DE CANDIDATURE-POSTE DE CONCIERGERIE

CONSIDÉRANT Que Madame Annie Prudhomme a remis sa démission au poste de conciergerie;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire un appel de candidature pour combler le poste;

CONSIDÉRANT Que les tâches sont redéfinies en incluant divers travaux de d'entretien;

2026-02-041 Il est proposé par Monsieur Benoit Blouin

Appuyé par Monsieur Denis Parent

Et résolu,

Que le conseil autorise la directrice générale à afficher l'appel de candidature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17- PÉRIODE DE QUESTIONS

18-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2026-02-042 Il est proposé par Monsieur Stéphane Arbour

Appuyé par Madame Lyne Rivest

Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

Heure : 19 : 39 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Roland Charest

Maire

Marie-Claude Parent

Directrice générale greffière-trésorière